

Voilà la conclusion des cultivateurs.

C'est pour cette raison que les cultivateurs en sont rendus à se demander ce qui ne va pas. On trouve la réponse à cette question à la page 4; du numéro du 8 avril 1970 de *La Terre de chez nous*, et je cite:

Si l'agriculture n'est pas malade, ses dirigeants le sont...

A mon avis, cet article expose le mieux la vérité à ce sujet. Plusieurs administrateurs de la Commission canadienne du lait devraient se soumettre à une cure de santé économique.

Ce bill vise encore à créer de nouveaux emplois afin de faire faire des études. En effet, on étudiera encore la possibilité de commercialiser les produits de ferme. Je croyais que tous les fonctionnaires et spécialistes du ministère de l'Industrie et du Commerce se consacraient à la vente des produits du Canada, mais il semble qu'il faudra créer un autre conseil, dans chaque ministère, pour conseiller le conseil particulier du ministre afin d'établir une planification de la commercialisation.

Une fois tous ces conseils, sous-conseils et offices établis, on dira aux producteurs agricoles qu'on ne peut rien pour eux comme on l'a déjà dit aux producteurs de lait. Jadis, lorsque certains problèmes difficiles à résoudre survenaient, surtout dans notre région où des maladies, comme la brucellose, ont causé des dégâts considérables, on pouvait essayer de régler certains cas.

Aujourd'hui, cela n'est plus possible. La porte est fermée et verrouillée.

Une fois tous ces offices et sous-offices établis, l'honorable ministre sera comme la reine des abeilles, entouré de tout son personnel et bien protégé. Le ministre n'aura qu'un mot à dire pour qu'une décision soit appliquée. En effet, on a beau adopter des lois ou créer des offices, le ministre—comme on le constate à la fin du bill—est le maître suprême: il prend seul les décisions.

C'est précisément ce qui explique pourquoi tant d'agriculteurs sont mécontents, et avec raison. On sait qu'il y a des excédents. Il faut donner aux agriculteurs la chance de ne pas encaisser seuls les coups et de diversifier leur production. Il faut leur venir en aide de la même façon qu'on a secouru les producteurs de blé. Le gouvernement doit le faire, en aide, s'il se targue de vouloir protéger les producteurs.

Aujourd'hui, nous avons les preuves que le gouvernement n'aide plus le producteur, mais lui commande et s'impose à lui. Voilà ce contre quoi je m'élève.

Je n'approuve pas qu'il y ait dictature au niveau ministériel, pas plus qu'au niveau du gouvernement. Nous sommes en démocratie et, tant et aussi longtemps que je serai ici, je

[M. Gauthier.]

plaiderai en faveur des droits démocratiques, et, à plus forte raison, pour ceux des agriculteurs et des producteurs de lait, qui forment la base de notre industrie dans la province de Québec, tout comme les producteurs de porcs ou de pommes de terre.

Monsieur l'Orateur, si l'on veut adopter le bill C-197, qu'on le rende plus démocratique. Et comment le faire? Au lieu de faire nommer tous ces fonctionnaires par le gouvernement au pouvoir, il serait souhaitable de diviser ce conseil en trois secteurs. Premièrement, le secteur fédéral, deuxièmement, le secteur provincial et, troisièmement, le secteur des producteurs eux-mêmes. Il serait loisible à chaque secteur de nommer ses représentants.

Il me semble que c'est la seule façon de présenter un conseil d'administration national démocratique, de sorte que les cultivateurs et les producteurs aient leur mot à dire, pour une fois, et qu'ils puissent déléguer leurs représentants d'associations au conseil. Par ailleurs on prévoit des relations avec le gouvernement fédéral, puisqu'on peut lire dans la recommandation, et je cite:

... et prévoyant en outre des accords fédéraux-provinciaux;

S'il se conclut des accords, il faut absolument que les gouvernements provinciaux soient représentés au niveau de ce conseil.

• (4.40 p.m.)

En présentant ce bill, le gouvernement a encore l'impression d'agir comme il le fait à l'occasion de toutes les autres mesures qu'il propose. Il décide d'abord sans consultation, puis il dit au gouvernement provincial: Faites cela. Si vous ne le faites pas, vous n'aurez rien. Et il appelle cela de la coopération. Or, moi, je dis que ce n'en est pas. Il faut absolument établir la coopération au niveau même des conseils et des offices. Et la coopération va s'établir, comme je l'ai préconisé tout à l'heure, grâce à l'établissement d'un Conseil qui sera composé de trois membres du gouvernement fédéral, trois membres représentants les producteurs et trois membres des gouvernements provinciaux. Pour être logique et assurer l'autonomie de ce Conseil, chacun des organismes qui y serait représenté paierait ses délégués.

On dira peut-être que, puisqu'il s'agit encore d'un organisme du gouvernement fédéral, ce dernier devrait payer les représentants des associations agricoles et des gouvernements provinciaux. Je ne suis pas d'accord, car cela présenterait un danger pour la démocratie. Que chacun des trois éléments paie ses délégués au Conseil national, ce qui serait la meilleure formule pour s'assurer que tous vont avoir le droit de participer aux études et aux conclusions.